



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déficit budgétaire

Question écrite n° 37521

Texte de la question

M. Philippe de Villiers attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité d'une gestion plus rigoureuse des dépenses publiques. Le problème des dépenses de l'Etat conditionne à lui seul un nombre considérable d'enjeux fondamentaux comme l'emploi et l'investissement. Or, depuis longtemps, la France dépense trop. Pour financer ses dépenses, elle a recours soit à une hausse des prélèvements obligatoires, soit à l'accumulation des déficits publics. Face à un déficit annuel de 237 milliards, auquel s'ajoutent 4 000 milliards d'endettement cumulé depuis 1981, il lui demande quelles mesures concrètes il entend mettre en oeuvre pour réduire de manière significative notre déficit budgétaire.

Texte de la réponse

La remise en ordre des finances de l'Etat constitue un des objectifs prioritaires du Gouvernement. Entre 1993 et 1997, la dette de l'Etat s'est accrue de près de 1 640 milliards de francs, passant de 45,6 % du produit intérieur brut à 60 % (en nouvelle base SEC 95). Pour enrayer cette progression, la première condition réside dans la réduction du déficit annuel du budget de l'Etat. Celui-ci a été réduit de 72 milliards de francs entre juin 1997 (évaluation de MM. Nasse et Bonnet) et la loi de finances pour 2000 (215,3 milliards de francs). L'amélioration de la situation de l'ensemble des comptes publics (dont le besoin de financement sera inférieur à 1,8 point du produit intérieur brut en 2000) va se traduire par une réduction progressive à partir de 2000 du poids de la dette publique dans la richesse nationale.

Données clés

Auteur : [M. Philippe de Villiers](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37521

Rubrique : Finances publiques

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1999, page 6634

Réponse publiée le : 21 février 2000, page 1146